

Commune de MONTMEYRAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D170328-02

L'an deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2017

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Séverine GERVY, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Annabelle DUPRET (procuration à Elodie GRASSOT), Hervé HODCENT, Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX (procuration à Bernard BRUNET), Pierre LOUETTE (procuration à Alain TERRAIL)

Secrétaire de séance : Isabelle VATANT

OBJET : Aménagement d'un parc de liaison commerces/bâtiments publics – DISPL

Vu la loi de finances initiale pour 2017 notamment son article 141

Vu la circulaire de monsieur le préfet en date du 3 février 2017

Considérant la nécessité de procéder à des travaux visant à améliorer les liaisons nord-sud au centre du village,

Considérant que ces travaux pourraient être éligibles à une subvention au titre du DISPL

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
<i>Nature</i>	<i>Montant</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux</i>
Terrassement, voirie	108 580,00 €	Subvention du Département	24 800,00 €	15,18%
Aménagements paysagers	28 870,00 €	Subvention de la Région	59 000,00 €	36,13%
Réseaux	25 871,00 €	DSIPL	40 830,25 €	25,00%
		Autofinancement communal	38 690,75 €	23,69%
Totaux	163 321,00 €		163 321,00 €	

Considérant que cet aménagement sera imputé à l'opération 075 Aménagement du village du budget 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à demander une subvention au titre du DSIPL en vue de l'aménagement d'un parc de liaison commerces/bâtiments publics.

Vote

Conseillers présents 15

Conseillers représentés 3

Ayant voté pour 18

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

Pour extrait conforme

Fait à MONTMEYRAN, le 29 mars 2017

Le Maire, Bernard BRUNET